## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

dist a

61 29 331

3 39 74 6.1

1 

33 周

33 

83 83

E.V 87

(2) 73

54 1

78 <u> 29</u>

34 **M** 

(3) 丽

93 1773

83

्द 259

3 41

32 8

27 83

= 12

33

 $_{i}^{p}$ 

30 Ea

153

强 79

E 37

H 73

200 73.7

2.3 6

2 網

Ħ 57

29 3 100

7 20

## DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conselliers • en exercice présents 11 votants 11 absents 0 0 exclus

De la commune BARBAZAN

Séance du 03 avril 2023

Mme STRADERE Michèle

à 18 heures 00

Date de convocation : 28 mars 2023

Date d'affichage :

28 mars 2023

Objet Arrêt de prime en bons d'achat MENARD Yann Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances SOUS-PRÉFECTURE sous la présidence de :

07 AVR. 2023

SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, VEYRIES Nadine, ARIES Fabienne, Mrs MAURETTE Bernard, BALLARIN Jacques, MADET Michel, DELORT Thierry, SALES André, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire rappelle qu'une prime d'indemnité de responsabilité des employés sous forme de bons d'achat avait été attribuée à Monsieur MENARD Yann jusqu'au 31 décembre 2021 et renouvelée à compter du 1er janvier 2022, au prorata des jours de présence.

Aussi, le RIFSSEP devant se mettre en place en 2023, Madame le Maire propose de ne plus attribuer ces bons d'achat à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition.

Ainsi fait et délibérer les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture

de Saint-Gaudens

A Barbazan, le 3 avril 2023

Le Maire,